

**FONDS DE DOTATION
SOLIDARITES NOUVELLES POUR LE LOGEMENT**

E X E R C I C E 2 0 2 5

**Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels**

FONDS DE DOTATION SNL
Adresse : 3, rue Louise Thuliez,
75019 PARIS



Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

E X E R C I C E 2 0 2 5

(Couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2025)

FBA CAELIS AUDIT
Membre de la Compagnie
régionale de Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux administrateurs,

I - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de dotation SNL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'entité à la fin de cet exercice.

II - Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention :

- . sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2023-03 en coordination avec le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers exposées dans l'annexe des comptes annuels,
- . sur l'engagement financier reçu de SNL Union exposé dans la note « engagements financiers donnés et reçus » de l'annexe des comptes annuels.

III - Justifications des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes de l'exercice.

Les comptes annuels font état :

- . Dans la note de l'annexe relative aux « Principes et méthodes comptables », de l'arrêté des comptes conformément au principe de continuité de l'exploitation en regard

de l'engagement financier reçu de SNL Union et décrit dans la note « informations relatives aux opérations non inscrites au bilan » de l'annexe,

. De l'inscription à l'actif des biens issus des legs et donations en tant que biens destinés à être cédés,

. Dans la note de l'annexe « Informations spécifiques », des modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public.

Notre appréciation s'est fondée sur l'analyse du caractère approprié des méthodes retenues, et de l'information donnée en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes pris isolément.

IV - Vérification des documents adressés au Conseil d'Administration

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

V - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

VI - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du Fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 11 mai 2026

Le commissaire aux comptes

FBA CAELIS AUDIT
Membre de la Compagnie
régionale de Paris



OLIVIER BERGERON

- BILAN ACTIF -

SNL - FONDS DOTATION

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Amort. et Prov.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Frais d'établissement				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit	52 900	33 797	19 103	36 736
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs / donations destinés à être cédés	706 000		706 000	706 000
Immobilisations financières				
Participations	46		46	46
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	758 946	33 797	725 149	742 782
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Clients et comptes rattachés				
Créances reçues par leg ou donations				
Autres créances	52 963		52 963	40 803
Charges constatées d'avance	972		972	1 057
Valeurs Mobilières de Placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	1 996		1 996	21 871
TOTAL ACTIF CIRCULANT	55 931		55 931	63 730
Frais d'émissions d'emprunt				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif				
TOTAL ACTIF	814 877	33 797	781 080	806 512

*Modèle Association

- BILAN PASSIF -

SNL - FONDS DOTATION

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Total Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Total Fonds propres avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves statutaires ou contractuelles	48	48
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	38	41
Résultat de l'exercice (Excédent ou Déficits)	-2 287	-3
Situation Nette (sous-total)	-2 201	86
Fonds propres consommables	330 478	331 430
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES	328 278	331 516
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	395 103	412 736
Fonds dédiés	3 600	31 200
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES	398 702	443 936
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	39 413	21 163
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 687	9 848
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		49
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	54 100	31 060
Ecart de conversion et différences d'évaluation Passif		
TOTAL PASSIF GENERAL	781 080	806 512

*Modèle Association

- COMPTE DE RESULTAT -

SNL - FONDS DOTATION

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025	31/12/2024
Produits d'exploitation		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations services	13 017	17 976
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	18 567	126 933
Ressources liées à la générosité du public		
Dont les dons manuels		
Dont Mécénats		
Dont Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		7 500
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		17 580
Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés	27 600	
Autres produits	198	
Total des produits d'exploitation (I)	59 382	169 989
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
Variation de stock (marchandises)		
Autres achats et charges externes	45 743	50 387
Aides financières	13 500	389 330
Impôts, taxes et versements assimilés	2 708	2 090
Salaires		
Cotisations sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Report en fonds dédiés		
Autres charges		
Total des charges d'exploitations (II)	61 952	441 808
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-2 569	-271 818

*Modèle Association

- COMPTE DE RESULTAT -

SNL - FONDS DOTATION

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025	31/12/2024
Produits Financiers		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	283	700
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instrument de trésorerie		
Total des produits financiers (III)	283	700
Charges Financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières (IV)		
RESULTAT FINANCIER (IV - III)	283	700
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-2 287	-271 118
Résultat Exceptionnels		
Produits Exceptionnels (V)		271 164
Charges Exceptionnelles (VI)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		271 164
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		49
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	59 665	441 853
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	61 952	441 857
EXCEDENT OU DEFICIT	-2 287	-3
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

*Modèle Association

ANNEXE COMPTABLE

SNL - FONDS DOTATION

Annexe des Comptes de l'exercice clos le 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 781 080€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit comptable de -2 287€.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Informations et méthodes comptables :

Informations générales et faits significatifs de l'exercice :

L'annexe comporte toutes les informations d'importance significative destinées à compléter et à commenter celles données par le bilan et par le compte de résultat.

Au cours de l'exercice 2025, le fonds n'a pas de legs ou de donation.

À la date du 31 décembre 2025, deux biens immobiliers étaient en cours de cession : le bien issu du legs « Almeras » et celui issu du legs « Tichit ».

Information au titre des principes et méthodes comptables :

Le fonds de dotation a arrêté ses comptes et rédigé son annexe conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, tel que modifié par les règlements ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022, et appliquant les dispositions particulières du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, tel que modifié par le règlement ANC n°2023-03 du 07 juillet 2023.

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation, sous réserves de la réalisation des engagements reçus,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les règles et méthodes comptables, et ou méthodes d'évaluation applicables aux différents postes du bilan et du compte de résultat sont décrites ci-après.

Changement de réglementation comptable :

Les présents comptes ont été arrêtés en application du Plan Comptable Général, règlement ANC 2014-03 modifié notamment par le règlement ANC 2022-06.

Les changements de méthodes comptables, suite à la première application du règlement ANC N° 2022-06 et la nouvelle application du règlement ANC 2023-03 applicables aux associations, impactent la structure du compte de résultat 2025.

Cette 1ère application (afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025) a entraîné des modifications de présentation et d'information dans le présent document. Les reclassements de présentation des présents comptes nécessaires pour l'application du référentiel comptable à jour nécessitent les commentaires suivants :

Concernant les éléments de l'exercice N :

Les opérations comptabilisées dans les comptes ont fait l'objet des reclassement suivants :

Concernant les transferts de charges

En appliquant les modifications liées à ANC22-06			En appliquant les règles comptables avant la mise en œuvre d'ANC 2022-06 et donc présentées de façon identique aux comptes N-1		
N° de compte	Libelle	Montant	N° de compte	Libelle	Montant
708100	Refacturation frais	1 287	791100	Transf. de charges exploit.	1 287
Total		1 287	Total		1 287

Concernant les éléments de l'exercice N-1 :

Vous trouverez ci-dessous un traitement pro-forma des éléments de N-1 comme s'ils avaient été déjà présentés avec les modifications induites par l'application du règlement ANC 2022-06 sous la forme d'un tableau de correspondance :

Concernant les transferts de charges

En appliquant les modifications liées à ANC22-06			En appliquant les règles comptables avant la mise en œuvre d'ANC 2022-06 et donc présentées de façon identique aux comptes N-1		
N° de compte	Libelle	Montant	N° de compte	Libelle	Montant
708100	Refacturation frais	17 580	791100	Transf. de charges exploit.	17 580
Total		17 580	Total		17 580

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales et des moyens mis en œuvre :

du 01/01/2025 au 31/12/2025

Le fonds a comme objet de favoriser et soutenir le développement de tout organisme concourant au logement et à l'accompagnement de personnes en difficultés dans le respect de la Charte de SNL Union.

Le périmètre des missions sociales des SNL est :

- La construction, réhabilitation et la maîtrise d'ouvrage de nouveaux logements
- La mise à bail, la gestion et l'entretien des logements
- L'accompagnement social des personnes logées
- La participation à des dispositifs d'insertion de toute nature
- L'animation du réseau de bénévoles
- La mise en place d'actions pour faire évoluer l'opinion et les politiques publiques sur la question du droit au logement.

L'ensemble du patrimoine immobilier est principalement regroupé en sein de SNL-PROLOGUES (société foncière, sans but lucratif, coopérative des associations SNL) agréé par les pouvoirs publics comme opérateur de Maitrise d'ouvrage d'insertion.

Le fonds est ainsi le véhicule juridique assurant aux donateurs transparence et sécurité des dispositifs légaux et fiscaux relatifs à la générosité publique, aux libéralités des personnes morales ou privées.

Entité combinée

Le fonds de dotation fait partie des entités entrant dans le cadre de la combinaison des comptes SNL Union.

Informations sur les postes de l'actif du bilan :

État de l'actif immobilisé, amortissements et dépréciations de l'actif immobilisé :

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévues.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

• État de l'actif Immobilisé :

Immobilisations	Valeur Brut début exercice	+ Réévaluation	+ Acquisitions	- Virements	- Cessions/rebuts	Valeur brute fin exercice
Frais d'établissement	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	52 900	-	-	-	-	52 900
Total Immobilisations Incorporelles (I)	52 900	-	-	-	-	52 900

Immobilisations	Valeur Brut début exercice	+ Réévaluation	+ Acquisitions	- Virements	- Cessions/rebuts	Valeur brute fin exercice
Terrain	-	-	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-	-	-
Installations techniques, matériels et outillages industriels	-	-	-	-	-	-
Installations générales, agencements, aménagements divers	-	-	-	-	-	-
Matériel de transport	-	-	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	-	-	-	-	-	-
Emballages récupérables et divers	706 000	-	-	-	-	706 000
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
Total Immobilisations Corporelles (II)	706 000	-	-	-	-	706 000

Immobilisations	Valeur brute début exercice	+ Réévaluation	+ Acquisition	- Virements	- Cessions/Rebuts	Valeur brute fin exercice
Participations	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées à des Participations	46	-	-	-	-	46
Autres Titres Immobilisés	-	-	-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	-	-	-	-	-	-
Total Immobilisations Financières (III)	46	-	-	-	-	46
TOTAL (I + II+III)	758 946	-	-	-	-	758 946

- Amortissement de l'actif Immobilisé :

Amortissements de l'actif immobilisé	Valeur début exercice	+ Augmentations	- Diminutions	Valeur fin exercice
Frais établissement et développement (Total I)	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles (Total II)	16 164	17 633	-	33 797
Terrain	-	-	-	-
Constructions sur sol propre	-	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-
Constructions inst. générales, agencts, amén. constr.	-	-	-	-
Instal. techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-
Autres immo. corp.- Inst. générales, agencts, aménag. divers	-	-	-	-
Autres immo. corp.- Matériel de transport	-	-	-	-
Autres immo. corp. ,Matériel de bureau et informatique, mobilier	-	-	-	-
Autres immo. corp - Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
Total Amortissement Immobilisations Corporelles (Total III)	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	16 164	17 633	-	33 797

- Dépréciation de l'actif Immobilisé :

Dépréciation Actif Immobilisé	Valeur début exercice	+ Augmentations	- Diminutions	Valeur fin exercice
Immobilisations Incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations Corporelles	-	-	-	-
Immobilisations Financières	-	-	-	-
TOTAUX	-	-	-	-

État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

ETAT DES CREANCES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	-		
Prêts	-		
Autres immobilisations financières	-		
Créances clients et comptes rattachés	-		
Autres	62 013	62 013	
Charges constatées d'avance	972	972	
Totaux	62 985	62 985	-
Prêts accordés en cours d'exercice			
Remboursements obtenus en cours d'exercice			

Informations sur les postes du passif du bilan :**Tableau de Variation des Fonds Propres :**

Variation des fonds Propres	Début Exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution / Consommation		Fin exercice
		Montant	dont générosité public	Montant	dont générosité public	Montant	dont générosité public	
Fonds propres sans droit de reprise	-							-
Fonds propres avec droit de reprise	-							-
Écarts de réévaluation	-							-
Réserves	48							48
Report à nouveau	41	-3	-3					38
Excédent ou déficit de l'exercice	-3	3	3			2 287	2 287	-2 287
Dotations consommables	331 430			17 615		18 567		330 478
Subventions d'investissement	-							-
Provisions réglementées	-							-
TOTAUX	331 516	-	-	17 615	-	20 854	2 287	328 277

Dotation initiale :

Le fonds de dotation a été constitué le 29 janvier 2010 sans dotation initiale.

Dotation consommable :

La dotation est constituée de la dévolution de l'actif disponible du Fonds de dotation AACUC ANCIENS ET AMIS DE LA CUC.

Le montant de l'actif net apporté s'élève à 4 755 €. Selon la dissolution en date du 12 mai 2022, déclarée au Journal officiel le 29 aout 2022. En 2021, le fond a utilisé 3803€ concernant cette dévolution. Le solde de cette dévolution a été utilisé sur 2025, soit 952 euros. Une consommation d'un montant total de 18 567 euros a été rapportée au résultat en 2025.

Dotations complémentaires comptabilisées sur 2024 :

- Complément au Legs "Weulersse" de 28 412 €
- Legs "Gaussel" pour 99 000 €
- Legs "Lemaitre" pour 80 000 €
- Legs " Tichit" pour 250 000 €

Aucune libéralité n'a été constatée en 2025.

Information sur les fonds dédiés :

Ressources liées à la Générosité du Public :

Tableau de variation des fonds dédiés issue de Ressources liées à la générosité du public:

Projet	Ouverture	Report	Utilisations			A la clôture	
			Montant global	Dont remboursements	Transfert	Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
Grosvenor	15 000		15 000				
Legs	16 200		12 600				3 600
TOTAUX	31 200	-	27 600	-	-	-	3 600

Fonds Reportés liés aux legs et donations :

Fonds Reportés liés aux legs et donations	Solde ouverture	+	-	Solde clôture
Augmentation	Diminution			
2022 - Legs "Almeras"	160 000			160 000
2022 - Donation "Metais"	216 000			216 000
2024 - DTU "Lapresle"	36 736		17 633	19 103
TOTAUX	412 736		17 633	395 103

Suivi des dons et legs restant à vendre :

Fonds Reportés liés aux legs et donations	Solde ouverture	+	-	Solde clôture
Augmentation	Diminution			
2022 - Legs "Almeras"	160 000			160 000
2022 - Donation "Metais"	216 000			216 000
2024 - Legs "Lemaitre"	80 000			80 000
2024 - Legs "Tichit"	250 000			250 000
TOTAUX	706 000	-	-	706 000

La vente du bien issu du leg "Almeras" a été signée le 3 février 2026.

La promesse de vente du bien issu du leg "Tichit" a été signée le 4 février 2026.

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice :

Évaluation des dettes : Les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ETAT DES DETTES	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres Emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à 1 an maximum à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à plus de 1 an maximum à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	14 687	14 687	-	-
Dettes fiscales et sociales	-	-	-	-
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	-	-	-	-
Autres Dettes	39 413	39 413	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAUX	54 100	54 100	-	-
<i>Emprunts souscrits sur l'exercice</i>	-			
<i>Emprunts Remboursés sur l'exercice</i>	-			
<i>Emprunts et Dettes contractés auprès des associés personnes physiques à la clôture</i>	-			

Informations sur les postes du compte de résultat :

Méthode retenue pour la comptabilisation des cotisations :

Détail de la rubrique " Legs, donations ou assurances-vie " figurant au compte de résultat sous forme de tableau :

PRODUITS	Montants
Montant perçu au titre d'assurances vie	
Montant de la rubrique de produits " Legs ou donations " définie à l'article 213-9	
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	
CHARGES	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés.	
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	
Solde de la Rubrique	

Autres informations :

Informations relatives aux honoraires des commissaires aux comptes :

Honoraires Commissaires aux comptes	CAC 1
Honoraires afférents à la certification des comptes	3 650
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)	
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité	
TOTAUX	3 650

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce

Informations relatives au régime fiscal :

Le fonds de dotation n'est pas soumis au impôts commerciaux, mais celui-ci doit s'acquitter des impôts sur les revenus locatifs et sur les revenus des capitaux mobiliers.

Pour 2025, cette imposition est à néant.

Méthode de comptabilisation des produits liés à la gestion des libéralités

Les frais de gestion des libéralités sont appelés lors de la cession des biens reçus à titre gratuit.

Toutefois, conformément au principe de rattachement des produits aux charges et au principe de prudence (PCG art. 513-3), le produit correspondant est comptabilisé au fur et à mesure de l'avancement des dossiers, afin d'assurer la couverture des charges supportées par le fonds de dotation dans le cadre de l'administration de ces libéralités, le 15 avril 2026 le bureau du fonds de dotation a validé la méthode suivante :

- Montant n°1 : 25% de la commission calculée sur la base du barème et de la valeur d'acceptation par le CA du fonds lors du transfert effectif de propriété de la libéralité, suite à l'acceptation de la libéralité par le CA du fonds SNL ;
- Montant n°2 : La différence entre 90% de la commission - calculée selon le barème et la valeur inscrite sur la promesse de vente (pour un bien immobilier) ou sur l'ordre de vente (pour un actif financier) - et le montant n°1, à la signature de la promesse de vente (bien immobilier) ou de l'ordre de vente (actif financier) ;
- Montant n°3 : à la finalisation de la cession de la libéralité, le solde soit la différence entre la commission finale et la somme des montants n°1 et n°2.

Informations relatives aux opérations non inscrites au bilan :

- Engagements Financiers donnés et reçus :

Engagements	Donnés	Reçus
Avals, cautionnements et garanties		
Créances cédées non échues (dont les effets de commerce escomptés non échus)		
Garanties d'actif et de passif		
Clauses de retour à meilleure fortune		
Engagements consentis à l'égard d'entités liées	389 330	389 330
Engagements en matière de pensions ou d'indemnités assimilées		
Engagements assortis de sûretés réelles		
Engagements pris fermes sur titres de capital et non-inscrits au bilan		
Engagement de dons ou contributions		75 000
Engagements consentis de manière conditionnelle		

Le bureau de SNL Union a validé lors de sa session du 13 avril 2026 le soutien de SNL Union au fonds SNL selon les modalités suivantes :

l'abondement à la dotation consommable du fonds à hauteur de 75 000 € (soixante-quinze mille euros) par SNL Union afin de permettre au fonds de constituer un fonds de roulement et de pouvoir équilibrer ses résultats d'exercice en cas de déficit.

Cet abondement sera réalisé après le CA de SNL Union du 11 mai 2026.

Effectif moyen employé pendant l'exercice par catégorie :

Aucun salarié

Dotation temporaire d'usufruit :

Depuis 2017, SNL Hauts-de-Seine bénéficie d'un usufruit temporaire portant sur des biens et droits immobiliers appartenant à Monsieur Antoine Guillaume SAUVILLE de LAPRESLE, situés au 24 rue du Pavé des Gardes, 92 370 Chaville. La valeur en toute propriété des biens et droits immobiliers lors de la donation en 2017 a été estimée à 220 000€ (deux cent vingt mille euros), L'usufruit temporaire à 50 600€ (cinquante mille six cent euros).

La donation temporaire est arrivée à son terme le 31 janvier 2024 et Monsieur de LAPRESLE est d'accord pour la renouveler pour une durée de trois ans par le biais du fonds de dotation pour le compte du SNL_D 92. Dans cet intervalle, le bien a fait l'objet d'une mise à disposition.

L'acte de donation temporaire d'usufruit a été signé le 12 décembre 2024, pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 janvier 2027). La valeur en toute propriété des biens et droits immobiliers lors de la donation en 2024 a été estimée à 230 000€ (deux cent trente mille euros), L'usufruit temporaire à 52 900 € (cinquante deux mille neuf cent euros).

Informations sur les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature :

Les membre du conseil d'administration sont des dirigeants bénévoles et ne sont pas rémunérés.

Informations spécifiques pour les entités faisant appel public à la générosité :

Comptabilisation des ressources

La méthode de comptabilisation des dons issus de l'AGP viennent en complément de la dotations (au passif) et reprise en résultat en fonction des besoin de l'organisation.

Modalités d'établissement du CER

Définition des missions sociales

Le fonds a comme objet de favoriser et soutenir le développement de tout organisme concourant au logement et à l'accompagnement de personnes en difficultés dans le respect de la Charte de SNL Union.

Depuis 2017 SNL a homogénéisé sa présentation analytique des missions sociales

Conformément à la Charte de Solidarités Nouvelles pour le Logement, les missions sociales des associations SNL sont :

- La construction, réhabilitation et la maîtrise d'ouvrage de nouveaux logements
- La mise à bail, la gestion et l'entretien des logements
- L'accompagnement social des personnes logées
- La participation à des dispositifs d'insertion de toute nature
- La mise en place d'actions pour faire évoluer l'opinion et les politiques publiques sur la question du droit au logement

Recherche de fonds et frais de fonctionnement

Deux items analytiques ont été créés pour la recherche de fonds et le fonctionnement

Recherche de fonds

L'appel à la générosité du public est en général essentiellement réalisé par des bénévoles.

Le mécénat et la recherche de fonds publics est en partie assumée par des salariés pour la gestion des legs et donations en cours.

Frais de fonctionnement

Ces frais se composent essentiellement de frais de personnel liés au management à la comptabilité, à l'accueil et aux frais informatiques.

Règles d'affectation ou de répartition des coûts

Chaque entité SNL a réparti ses coûts suivant la même grille d'analyse de segmentation analytique. Les frais direct et les salaires ont été directement affectés aux missions.

Une partie des frais de fonctionnement, essentiellement celle liée au coût de la chaise (locaux, téléphone) a été répartie en fonction de la masse salariale affectée aux différentes missions.

Définitions des ressources

Produits issus de la générosité du public

Il s'agit essentiellement des legs et donations perçus ou en cours de réalisations.

Autres produits

Ce sont essentiellement les produits des loyers et redevances versés par les locataires, issus des legs et donations en cours de réalisation.

Modalités d'affectation de l'emploi des ressources collectées auprès du public.

La présentation analytique interne permet d'avoir par mission détaillée un ensemble de dépenses et des ressources.

L'équivalent des dons affectés quand ils concernent les missions sociales ou le fonctionnement ont été affectés sur l'exercice en emploi des ressources collectées auprès du public sur ces segments.

Il en est de même pour la reprise des fonds dédiés de l'exercice lorsque ceux-ci sont issus de la générosité du public.

Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice

Il n'existe pas de solde reportable à la clôture de l'exercice.

du 01/01/2025 au 31/12/2025

Compte de résultat par origine et destination :

A. PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	2025		2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. Produits liés à la générosité du public	18 566,64	18 566,64	163 189,41	163 189,41
Cotisations sans contrepartie		-		-
Dons, Legs et Mécénat	-	-	144 909,00	144 909,00
Dons manuels		-	-	-
Legs, Donations et assurances vies	-	-	144 909,00	144 909,00
Mécénat		-	-	-
Autres produits liés à la générosité du public	18 566,64	18 566,64	18 280,41	18 280,41
2. Produits non liés à la générosité du public	13 498,07	-	7 500,00	-
Cotisations avec contrepartie	11 730,00		-	
Parrainage d'entreprise			-	
Contributions financières sans contre partie			7 500,00	
Autres produits non liés à la générosité du public	1 768,07		-	
3. Subventions et autres concours publics			-	
4. Reprises sur provisions et dépréciations			-	
5. Utilisation de fonds dédiés antérieurs	27 600,00	27 600,00		
TOTAL	59 664,71	46 166,64	170 689,41	163 189,41
CHARGES PAR DESTINATION				
1. Missions sociales	26 304,87	25 017,56	145 582,12	145 582,12
Réalisées en France	26 304,87	25 017,56	145 582,12	145 582,12
Actions réalisées par l'organisme	12 804,87	11 517,56	27 416,09	27 416,09
Versement à d'autres organismes	13 500,00	13 500,00	118 166,03	118 166,03
Réalisées à l'étranger	-	-	-	-
Actions réalisées par l'organisme			-	
Versement à d'autres organismes			-	
2. Frais de recherche de fonds	17 615,00	17 615,00	17 615,00	17 610,44
Frais d'appel à la générosité du public	17 615,00	17 615,00	17 615,00	17 610,44
Frais de recherche d'autres ressources	-		-	
3. Frais de Fonctionnement	18 031,71	5 820,95	7 446,44	
4. Dotation aux provisions et amortissements				
5. Impôts sur les bénéfices			49,00	
6. Reports en fonds dédiés de l'exercice		-		-
TOTAL	61 951,58	48 453,51	170 692,56	163 192,56
EXCEDENT OU DEFICIT	-	2 286,87	3,15	3,15

B. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2025		2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. Contributions volontaires liées à la générosité du public	-	-	-	-
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature	-	-	-	-
2. Contributions volontaires non liées à la générosité du public				
3. Concours publics en nature				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	-	-	-	-
CHARGES PAR DESTINATION				
1. Contributions volontaires aux missions sociales	-	-	-	-
Réalisées en France	-	-	-	-
Réalisées à l'étranger				
2. Contributions volontaires à la recherche de fonds				
3. Contributions volontaires au Fonctionnement				
TOTAL	-	-	-	-
EXCEDENT OU DEFICIT	-	-	-	-

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public :

EMPLOIS PAR DESTINATION			RESSOURCES PAR ORIGINE		
	2025	2024		2025	2024
Emplois de l'exercice			Ressources de l'exercice		
1. Missions sociales	25 017,56	145 582,12	Ressources liées à la générosité du public	18 566,64	163 189,41
Réalisées en France	25 017,56	145 582,12	Cotisations sans contrepartie		
Actions réalisées par l'organisme	11 517,56	27 418,09	Dons, legs et mécénats	-	144 909,00
Versement à d'autres organisations	13 500,00	118 166,03	Dons manuels		-
Réalisées à l'étranger			Legs, donations et assurance-vie	-	144 909,00
Actions réalisées par l'organisme		-	Mécénats		-
Versement à d'autres organisations		-	Autres ressources liées à la générosité	18 566,64	18 280,41
2. Frais de recherche de fonds	17 615,00	17 610,44	Gestion des legs	18 566,64	18 280,41
Frais d'appel à la générosité du public	17 615,00	17 610,44			
Frais de recherche d'autres ressources		-			
3. Frais de fonctionnement	5 820,95	-			
TOTAL DES EMPLOIS	48 453,51	163 192,56	TOTAL DES RESSOURCES	18 566,64	163 189,41
Dotations aux amortissements et dépréciations			Reprise sur provisions et dépréciations		
Report en fonds dédiés de l'exercice		-	Utilisations de fonds dédiés antérieurs	27 600,00	-
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE			DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	2 286,87	3,15
TOTAL	48 453,51	163 192,56	TOTAL	48 453,51	163 192,56
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (Hors fonds dédiés)	37,82	40,97
			Excédent ou insuffisance de la générosité du public	- 37,82	- 3,15
			Investissements ou désinvestissement nets liés à la générosité du public		
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (Hors fonds dédiés)	-	37,82

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			RESSOURCES PAR ORIGINE		
	2 025	2 024		2025	2 024
Emplois de l'exercice			Ressources de l'exercice		
1. Contributions volontaires aux missions sociales			Ressources liées à la générosité du public		
Réalisées en France			Bénévolat		
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature		
			Dons en nature		
2. Contributions volontaires à la recherche de fonds					
3. Contributions volontaires au fonctionnement					
TOTAL DES EMPLOIS	-		TOTAL DES RESSOURCES	-	

FONDS DEDIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	2025	2024
FONDS DEDIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	31 200,00	489 700,00
(-) Utilisation	27 600,00	458 500,00
(+) Report		
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	3 600,00	31 200,00

Avantages et ressources provenant de l'étranger :

L'article 4 du décret n° 2021-1812 du 24 décembre 2021 pris en application des articles 21, 22, 73 et 75 de la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République précise les mentions à faire figurer dans l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger. L'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger est établi selon le modèle de tableau présenté ci-dessous.

Aucun fonds provenant de l'étranger n'a été perçu par le fonds de dotation.